

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-CINQ, le trente et un mars.

DEVANT Marc-André Joyal, notaire à St-Cyrille de Wendover, province de Québec;

COMPARAIT:

Madame GILBERTE BOISJOLI GAGNE, maîtresse de maison demeurant à St-Cyrille de Wendover;

LAQUELLE, par ces présentes, vend avec garantie contre tous troubles et évictions et comme franc et quitte de toutes dettes et hypothèques à monsieur DENIS GAGNE, garagiste, demeurant à St-Cyrille de Wendover, à ce présent et acceptant ACQUEREUR, l'immeuble suivant, savoir:-

DESIGNATION

Un immeuble, mesurant cent pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, mesure anglaise, connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS CENT DIX des subdivisions officielles du lot originaire numéro DEUX (2-310) du cadastre du CANTON DE WENDOVER comté de Drummond.

Avec les bâtisses dessus érigées circonstances et dépendances.

Ainsi que le tout se trouve sans exception ni réserve de lapart de la venderesse.

DECLARATION:

La venderesse déclare:

1.- Qu'elle est propriétaire de ce que dessus vendu pour l'avoir acquis de Dame Edouardina Boisvert Côté acte passé devant Th. Ls. Gauthier, notaire, le 21 décembre 1959 et enregistré à Drummondville sous le no. 112,836;

2.- Qu'elle est mariée en premières noces sous le régime de la communauté de biens à Hilaire Gagné, qui vit encore;

3.- Qu'elle ne fournira à l'acquéreur que les titres et certificats qu'elle a en sa possession et remis à la date des présentes;

CONDITIONS ET POSSESSION

Cette vente est faite aux charges et conditions suivantes que l'acquéreur s'engage d'observer, savoir:

160842

Enregistré, le

5 Avril

1965, 9.00 A. à

Roy REGISTRAR

4



1045763382

160842

a) De prendre le dit immeuble dans son état actuel déclarant le bien connaître, à compter de la date des présentes;

b) De payer les frais et honoraires des présentes, enregistrement;

c) De payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions tant générales que spéciales à compter des présentes;

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de CINQ MILLE CINQ CENTS DOLLARS (\$5,500.) que la venderesse reconnaît avoir reçu, dont quittance finale.

INTERVENTION

Aux présentes comparait et intervient:

Monsieur Hilaire Gagné, industriel, demeurant à St-Cyrille de Wendover.

Lequel déclare avoir pris connaissance de la présente vente et y consent.

DONT ACTE à St-Cyrille de Wendover, sous le numéro mille quatre-vingt-deux.

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.

(signé) Hilaire Gagné
 " Gilberte B. Gagné
 " Denis Gagné
 " Marc-André Joyal, notaire.

COPIE CONFORME de la minute des présentes demeurée en mon Etude.

Marc-André Joyal notaire